

Chauffe-eau tactiques de ventes malhonnêtes l'OPC lance un appel à la prudence

Écrit par L'actualité
Mardi, 04 Février 2014 16:51 -

MONTREAL – L'Office de la protection du consommateur (OPC) lance un appel à la vigilance contre certains commerçants itinérants qui cognent aux portes des résidences pour offrir leurs services d'inspection et de remplacement de chauffe-eau.

Certains de ces vendeurs prétendent avoir été mandatés par le gouvernement, par Hydro-Québec ou par une entreprise qui, selon leurs dires, n'existe plus. Ces stratégies sont trompeuses prévient Jean Jacques Préaux, porte-parole de l'Office.

L'OPC mentionne que plusieurs consommateurs cèdent à la pression ou se laissent avoir par ces fausses affirmations qui se traduisent souvent par la conclusion de nouveaux contrats.

Jean Jacques Préaux rappelle qu'un vendeur itinérant doit posséder un permis et qu'il est tenu de remettre aux consommateurs un contrat écrit. Il invite les consommateurs à faire des vérifications avant d'accepter ce genre de proposition.

En ce qui concerne la société d'État, M. Préaux souligne qu'il est impossible que des personnes soient mandatées pour ce type de visites et qu'en tout temps, une personne devrait attendre avant d'accepter une proposition d'un vendeur itinérant, toute aussi alléchante qu'elle puisse paraître.

Cet article [Chauffe-eau: tactiques de ventes malhonnêtes, l'OPC lance un appel à la prudence](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#) .

Consultez la source sur Lactualite.com: [Chauffe-eau tactiques de ventes malhonnêtes l'OPC lance un appel à la prudence](#)